



## 7ème VOSGES CLASSIC RALLYE

### Rallye Historique de Régularité

23-24-25 juin 2017



# REGLEMENT

## GENERALITES

L'Association OSCAR RACING, association loi de 1901 N° W883000326 affiliée à la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) sous le N° 1362 organise les 23-24-25 juin 2017 une Randonnée Touristique Historique dénommée : VOSGES CLASSIC RALLYE

Le présent règlement répond à la règle technique de sécurité (RTS) du 11 juin 2011 et à la loi de juillet 2006. Le VOSGES CLASSIC RALLYE est une Randonnée Touristique de Régularité se déroulant sur la voie publique d'environ 600 km dont la moyenne horaire générale n'est jamais supérieure à 50 km/h. Elle a fait l'objet d'une déclaration auprès des Préfectures des VOSGES, BAS RHIN, MEURTHE & MOSELLE, conformément aux dispositions en vigueur.

La randonnée est conforme aux dispositions générales de la Fédération Internationale des Véhicules Anciens (F.I.V.A.) N° d'agrément **C17-004**. **Elle n'est en aucun cas une épreuve sportive.**

Elle a pour finalité de permettre à des collectionneurs de véhicules d'époque de faire rouler leurs véhicules dans des conditions de sécurité optimales et de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constituent ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

La Randonnée est organisée de façon à ce que chaque participant, quel que soit l'âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer le tracé dans de bonnes conditions de sécurité.

Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du Code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains.

Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

## SECRETARIAT

OSCAR RACING 17 Rue Georges Minette 88100 REMOMEIX (France) 06.07.45.08.72 [contact@oscar-racing.fr](mailto:contact@oscar-racing.fr)

## RESPONSABLES DE LA RANDONNEE

Responsable Administratif : Jean CONREAU

Responsable Technique : Jean CONREAU

Relation Ville de Saint Dié : Joël SERNAGLIA

Responsables Vérifications Techniques : Yves MASSEROLI – Jean Paul MICHEL

Responsables du Parcours : Jean CONREAU – Noël JACQUES François BONTEMPS

Responsable Classements : BLUNIK

## COMITE ORGANISATION

Jean CONREAU - Joël SERNAGLIA - Yves MASSEROLI - Claude PERRIN - Jean Paul MICHEL - René ODILE  
Pascal NOEL – Bruno WAGNER – Noël JACQUES – Josiane BOHN - Bruno BONTEMPS François BONTEMPS –  
Claude MAGNIER – Claude RICHARD – Bernard BOULAY – Anne Charlotte POUSSIÈRE

## VEHICULES AUTORISES A PARTICIPER

Sont admis à participer les véhicules :

Catégorie **HISTORIQUE** à caractère sportif régulièrement immatriculés avant le 31/12/1992  
Catégorie **PRESTIGE** Grand Tourisme (**GT**) régulièrement immatriculés après le 31/12/1992

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque ou à caractère sportif, de modifier ou de supprimer la catégorie PRESTIGE.

## MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement, accompagnées **du montant** de la participation aux frais sont à adresser à : OSCAR RACING 17 rue Georges Minette 88100 REMOMEIX (France)

Pour **2** personnes (hors hébergement) il est fixé à **480 €**.

**Ils comprennent :**

- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur (conforme aux articles R 331-30 et A 331-32)
- 3 Road-Books précis, plus de 600 km ( 1 Prologue & 3 Etapes)
- 2 Plaques Rallye
- 2 Panneaux de portière
- La fourniture du transpondeur BLUNIK
- Café et viennoiseries à chaque départ matinal
- Accès aux collations et buvettes lors des pauses dans chaque étape
- Accès aux buvettes lors de toutes les arrivées (vendredi soir, samedi soir et dimanche midi)
- 2 Déjeuners le samedi
- 2 Dîners le samedi
- 2 Déjeuners le Dimanche (remise des prix)

## Important

Les demandes d'engagement sont reçues à partir du **1<sup>er</sup> septembre 2016** jusqu'au **15 mai 2017** ou atteinte des **140** voitures (maximum)

Pour être valables, elles doivent être accompagnées au **minimum** du **1<sup>er</sup> acompte** du montant des droits d'engagement de **150 €** (cette somme sera encaissée à **réception**)

**Pour nos amis étrangers** l'acompte de **150 €** se fera par virement bancaire sur notre Relevé d'Identité Bancaire : RIB 10278 06600 00020415501 78 / CCM SAINT DIE / IBAN FR76 1027 8066 0000 0204 1550 178 / BIC CMCIFR2A

**SOLDE** : Le solde de **330 €** devra nous être parvenu pour le **10 mai 2017** au plus tard soit par chèque ou par virement bancaire. Encaissement du solde le **15 mai 2017**

## Conditions d'annulation

Pour être prise en compte toute annulation doit être faite **par écrit** (courrier ou mail)

En cas d'annulation de votre part, compte tenu des réservations déjà versées aux différents établissements et du travail accompli par l'organisation, les conditions de remboursement seront les suivantes :

- Pour une annulation **avant le 1 mai** = Retenue de l'acompte de **150€**
- Non réception du solde **au 1 mai** = Annulation engagement et retenue acompte **150€**
- Pour une annulation **après le 15 mai** = Aucun remboursement des 480 € (Vous avez possibilité de changer de voiture ou de céder votre engagement à un collègue)

## VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES & TECHNIQUES

**Vérifications administratives :** Vendredi 23 juin au Restaurant « **AU BUREAU** » 7 quai Jean d'Arc de 9 h 00 à 18 h 00 puis de 18 h 00 à 19 h 00 place Jules Ferry à Saint-Dié-Des-Vosges.

### **Vérifications techniques :**

Vendredi de 9 h 15 à 19 h 00 place Jules Ferry

Chaque véhicule fera l'objet d'un contrôle visuel par le commissaire technique.

#### **Seront contrôlés :**

Les feux de route et de croisement

Les feux stop

Les clignotants

Le klaxon

Le bon maintien de la batterie

L'état des ceintures de sécurité

L'état et la conformité des pneumatiques

La présence de deux gilets fluo ainsi que d'un triangle

Un extincteur est vivement recommandé

D'une manière générale, les véhicules devront répondre aux caractéristiques du constructeur (échappement libre strictement interdit)

Les papiers du véhicule (carte grise, assurance et contrôle technique)

Si un de ces éléments est défaillant le départ pourra être refusé à l'équipage, s'il ne peut être réparé avant le départ de l'épreuve.

Dans ce cas, les droits d'engagements seront remboursés, déduction faite des frais déjà engagés.

Chaque conducteur devra présenter aux organisateurs lors des vérifications administratives son permis de conduire valide.

## ASSURANCE

Le concurrent **reste seul responsable** des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en **aucun cas** de la responsabilité de l'organisation. C'est au **concurrent** de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation. L'organisateur souscrira une police d'assurance en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport.

## ORDRE DE DEPART & NUMERO

Le départ sera donné de minute en minute dans l'ordre croissant des numéros sauf pour le PROLOGUE du vendredi où les voitures partiront suivant l'ordre de présentation aux vérifications administratives et techniques.

## CARNET DE ROUTE & CONTRÔLE DE PASSAGE

Au départ de l'épreuve, les participants recevront pour chaque étape un carnet d'itinéraire détaillé (Road Book). Ils seront tenus de suivre scrupuleusement le parcours ainsi défini.

**Les Contrôles de Passage : C.P** (Uniquement sur le routier) se feront par balise avec prise de l'heure de passage ou par relevé visuel

**Navigation :** Pas de cartographie, pas de fléché allemand ou arrête de poissons

## ZONES D'ETALONNAGE

Avant la première étape, un secteur repéré précisément, servira de base d'étalonnage pour le réglage des instruments de mesure.

Plusieurs semaines avant l'épreuve tous les participants recevront par mail un plan des Zones servant de base d'étalonnage pour le réglage de leurs instruments.

Plan également disponible sur notre site [www.oscar-racing.fr](http://www.oscar-racing.fr) rubrique « Vosges Classic »

**Les distances relevées (au mètre) par l'organisation feront office de seule référence.**

## ZONES DE REGULARITE (Z.R)

### 2 Types de Départ

#### Avec commissaires

Il sera donné toutes les minutes par les commissaires suivant la présentation des voitures sur la ligne de départ matérialisée par un panneau « **DEPART Z.R** » avec horloge BLUNIK



#### En auto start

Aucun commissaire présent, la ligne de départ sera matérialisée par un panneau « **DEPART Z.R** »

Exemple : Vous vous présentez devant le panneau à 15 h 05' 18" votre départ sera à 15 h 06' 00 .

Bien évidemment cette heure sera **celle de l'organisation** que vous aurez auparavant **programmée** dans votre montre ou horloge.



## CHRONOMETRAGE

#### Nombre de Z.R = 16

**7** Départs avec commissaires et **9** Départs en auto start

**4** Z.R au Prologue - **4** Z.R au cours de l'étape N°1 - **4** Z.R au cours de l'étape N°2 - **3** Z.R au cours de l'étape N° 3 dont 1 sur le Circuit de Géoparc

Distance d'une Z.R = de 7 à 35 km

Nombre de prises de temps par Z.R = de **6 à 10** par Z.R soit sur l'ensemble du Vosges Classic plus de **110** .

Attention, pour des raisons de sécurité et de gêne il sera **INTERDIT** de stationner à moins de **50 m** de la ligne de départ de la Z.R. Si l'infraction est relevée par les commissaires, vous serez pénalisé **de 50 points**.



Le chronométrage au 1/10<sup>ème</sup> de seconde ainsi que les classements seront assurés par la société **BLUNIK**

Les transpondeurs installés dans les véhicules ne nécessiteront aucun branchement

Un délai de publication de **30** minutes après le passage de la dernière voiture vous permettra de consulter votre classement sur le site [www.blunik.com](http://www.blunik.com)

Pour le transpondeur, une caution de **100 €** sera demandée lors des vérifications techniques, elle sera restituée à la fin de l'épreuve lors de la récupération de celui-ci.

## VITESSE IMPOSEE Z.V.M

Il est de plus en plus difficile de satisfaire les demandes d'autorisations auprès des Préfectures, Communes .....

Pour des raisons de sécurité il nous est demandé d'imposer dans certains endroits une vitesse maximum autorisée et non pas une moyenne. (Zone Vitesse Maximum)

Avec le système CHRONO BLUNIK nous définirons précisément si la vitesse **demandée** est **respectée** d'un point « A » au point « B »

En cas de dépassement de cette vitesse, le concurrent se verra **immédiatement exclu** de la manifestation  
Cette zone sera indiquée sur le livre de route



**EN CAS D'ERREUR DE PARCOURS DANS UNE Z.R, LES VITESSES INDIQUEES POUR LA TRAVERSEES DES VILLAGES DOIVENT ETRE RESPECTEES SINON EXCLUSION IMMEDIATE . TOUS LES VILLAGES TRAVERSES SERONT SOUS CONTRÔLES DE VITESSE**

## MESURES

Les prises de mesures seront effectuées avec un Trip Blunik sonde sur roue avant droite avec 2 plots

## ROUTES EMPRUNTEES

Toutes les routes empruntées sont carrossables et toutes goudronnées.

Le VOSGES CLASSIC RALLYE se déroule sur des routes **ouvertes** à la circulation, les participants devront en **permanence se conformer** aux prescriptions du Code de la Route, des Agents de l'Etat ou de la Force Publique, des arrêtés municipaux des villes et des localités traversées.

Dans les Zones de Régularité, afin de garantir la sécurité des usagers et des riverains, l'organisateur adaptera la **moyenne imposée** au profil de la route et des endroits traversés, une ou plusieurs fois par Z.R

Dans les villages ou endroits dangereux, des Zones de Vitesse Maximum (Z.V.M) seront mises en place  
Nous serons **intransigeants** sur le respect de la vitesse dans ces Zones.

## PENALISATIONS

- Pointage en Retard ou en Avance au (C.H) contrôle horaire : ..... 1 Minute = 10 points
- Par seconde d'avance ou de retard dans une Zone de Régularité (Z.R) : ..... 1 Seconde = 1 point
- Absence ou perte de la feuille de contrôle : ..... 5 000 points
- Absence de temps dans un contrôle (balise) dans une Zone de Régularité (Z.R) ..... 200 points
- Contrôle de Passage manqué (C.P)..... 50 points
- Avance de + 20 % dans les Zones de Régularité : ..... Exclusion immédiate
- Infraction grave du Code de la Route : ..... Exclusion immédiate
- **Dans les villages non respect de la vitesse indiquée ou autorisée** ..... **Exclusion immédiate**
- **Dans les Zones de Vitesse Maximum (Z.V.M)** ..... **Exclusion immédiate**
- Stationnement non autorisé au départ de Z.R (moins de 50 m) : ..... 50 points

## CLASSEMENTS

Le PROLOGUE du vendredi est facultatif, il fera l'objet d'un classement à part.

Pour **respecter la sécurité** plusieurs moyennes seront appliquées, exemple **30 km/h** dans la traversée des villages.

L'équipage vainqueur sera celui qui aura obtenu le total de pénalisations le plus faible.

En cas d'égalité, les ex æquo seront départagés en fonction de leurs résultats dans la première Zone de Régularité du **samedi**, puis la deuxième et ainsi de suite...

Il sera établi :

- Classement Catégorie Historique
  - Classement Catégorie Prestige
  - Classement féminin (Coupe des Dames)
  - Le plus GRAND TEAM par le nombre sera récompensé
  - Le Challenge Jorg CARVALHEIRO
- Aucun prix en espèces ne sera distribué.

## PUBLICITE

Les Organisateurs se réservent le droit d'apposer sur les véhicules des participants une ou plusieurs publicités : plaques de rallye, numéros de portières, bandeau de pare-brise.

Les publicités des participants devront impérativement laisser libres ces emplacements.

## REGLES DE SECURITE

Nous vous rappelons que les Rallyes de Régularité ne se jugent à aucun moment sur la vitesse et que la prudence pour vous-même et les autres usagers de la route doit être votre priorité à tout instant.

En cas d'accident avec un tiers **votre responsabilité sera engagée.**

Pour vous aider à respecter ces consignes, n'oubliez pas les particularités suivantes du règlement :

- Vous devez respecter toutes les règles du code de la route en permanence
- Dans les Zones de Régularité, la moyenne imposée passe à 30 km/h dans les villages ou zones d'habitations.  
Chaque jour des contrôles et prises de temps seront placés dans ces secteurs

**Merci de respecter toutes ces consignes.**

**Du comportement de chacun dépend l'avenir des épreuves de régularité**

## APPLICATION DU REGLEMENT & REGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait **de son engagement**, chaque participant est considéré comme **adhérent** au présent règlement et **accepte** de se conformer aux décisions des organisateurs.

Lors de son engagement chaque participant **devra signer** un « abandon de recours ».

**Si ce document n'est pas accepté et signé par le Pilote & Copilote l'engagement ne sera pas retenu**

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

**Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la manifestation.**

Les organisateurs se **réservent le droit d'apporter toute modification** au présent règlement, ainsi qu'au programme de la manifestation.